



**LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-313

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## DGFIP /

45-2021-12-16-00024 - Délégation de signature du comptable chargé de la Trésorerie d'Orléans Centres Hospitaliers **??** YGOLINSKY (2 pages)

Page 3

DGFIP

45-2021-12-16-00024

Délégation de signature du comptable chargé de  
la Trésorerie d'Orléans Centres Hospitaliers  
B YGOLINSKY

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE**

Observations :

L'article 1<sup>er</sup> contient la délégation du ou des adjoints au responsable du service.

L'article 2 contient la délégation donnée aux autres agents.

L'article 3 précise la mesure de publicité : la publication au recueil des actes administratifs du département est obligatoire s'agissant des délégations relatives au recouvrement.

---

Le comptable, responsable de la trésorerie d'Orléans centres hospitaliers

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques :

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 :

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mrs REVERDY Jean-Paul, JAMET Frédéric, Inspecteurs , à Mme GAUTHIER Isabelle et Mme VOIGT Caroline, Inspectrices, adjointes et adjoints au comptable chargé de la trésorerie d'Orléans centres hospitaliers, à l'effet de signer :

1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;

3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service :

**Article 2** :Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer les actes relatifs au recouvrement et notamment aux actes de poursuite et les déclarations de créances :

2°) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après :

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
MADEC Laetitia	Contrôleuse	24 mois	5000€
BARBAR A Zakia	Contrôleuse	24 mois	5000€
JIBRIL OMAR Mohamed	Contrôleur	24 mois	5000€
HRAZMI Elise	Agent	24 mois	5000€

**Article 3** :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à Orléans,le 16/12/ 2021.

Le Comptable

Signé Bernard YGOLINSKY